



**Procès-verbal de la séance ordinaire du
conseil d'arrondissement
tenue le mardi 4 février 2020 à 19 h
7701, boul. Louis-H. La Fontaine**

PRÉSENCES :

M. Luis Miranda, Maire d'arrondissement
Mme Andrée Hénault, Conseiller de ville
Mme Lynne Shand, Conseillère d'arrondissement
Mme Kristine Marsolais, Conseillère d'arrondissement
M. Richard L Leblanc, Conseiller d'arrondissement

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Luis Miranda, maire d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

M. Mohamed Cherif Ferah, Directeur d'arrondissement
Mme Jennifer Poirier, Secrétaire d'arrondissement
Mme Ninon Meunier, Secrétaire d'arrondissement substitut
Mme Deslongchamps, représentante du Service de police de la Ville de Montréal, poste de quartier 46

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

Période de questions du public

La période de questions du public débute à 19 h 00 et se termine à 19 h 12.

10.01

Période de questions des membres du conseil

La période de questions des membres du conseil débute à 19 h 12, et se termine à 19 h 14.

10.02

Le maire intervient afin de répondre à une question soumise au conseil d'arrondissement précédent concernant le taux de taxation d'Anjou.

CA20 12021

Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 4 février 2020, à 19 h

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 4 février 2020, à 19 h.

ADOPTÉE

10.03

CA20 12022

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 14 janvier 2020, à 19 h

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 14 janvier 2020, à 19 h.

ADOPTÉE

10.04

CA20 12023

Autoriser une réaffectation des crédits de 3 744,87 \$ taxes incluses, à partir des contingences prévues à la Direction des réseaux d'eau (DRE) vers le budget de fonctionnement de l'arrondissement pour des travaux supplémentaires de réparations relativement au contrat Eurovia Québec Construction Inc., pour les travaux de reconstruction (PRR), planage et revêtement de chaussées (PCPR) sur diverses rues de l'arrondissement d'Anjou - Appel d'offres public numéro 2019-01-TR (6 soumissionnaires)

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'autoriser une réaffectation des crédits de 3 744,87 \$ taxes incluses, à partir des contingences prévues à la Direction des réseaux d'eau (DRE) vers le budget de fonctionnement de l'arrondissement pour des travaux supplémentaires de réparations relativement au contrat Eurovia Québec Construction Inc., pour les travaux de reconstruction (PRR), planage et revêtement de chaussées (PCPR) sur diverses rues de l'arrondissement d'Anjou - Appel d'offres public numéro 2019-01-TR (6 soumissionnaires).

ADOPTÉE

20.01 1197715007

CA20 12024

Autoriser une dépense totale de 137 665,89 \$, taxes incluses - Octroyer un contrat à Les Architectes Labonté Marcil s.e.n.c. au montant de 137 665,89 \$, taxes incluses, pour les services professionnels concernant la réfection, réaménagement intérieur et extérieur et accessibilité universelle de l'édifice municipal des travaux publics de l'arrondissement d'Anjou - Appel d'offres public numéro 2020-01-SP (1 soumissionnaire)

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 137 665,89 \$, taxes incluses, pour l'élaboration des plans et devis, documents d'appel d'offres, pour les services professionnels concernant la réfection, réaménagement intérieur et extérieur et accessibilité universelle de l'édifice municipal des travaux publics de l'arrondissement d'Anjou pour l'année 2020.

D'adjuger à la firme Les Architectes Labonté Marcil s.e.n.c., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission datée du 22 janvier 2020, soit pour une somme maximale de 137 665,89 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 2020-01-SP.

D'autoriser le maire d'arrondissement et la secrétaire d'arrondissement à signer tout document relatif à cette transaction.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE

20.02 1207715001

CA20 12025

Accorder une contribution financière de 1 800 \$ à l'organisme « Club de bridge Anjou » pour l'acquisition de douze (12) boîtiers électroniques « Bridgemate II »

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'accorder une contribution financière de 1 800 \$ à l'organisme « Club de bridge Anjou » pour l'acquisition de douze (12) boîtiers électroniques « Bridgemate II ».

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.03 1208428002

CA20 12026

Approuver l'entente avec l'Atelier d'histoire Mercier-Hochelaga-Maisonneuve leur permettant d'utiliser des photos et des documents d'archives de l'arrondissement d'Anjou pour une période de 20 ans

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'approuver l'entente avec l'Atelier d'histoire Mercier-Hochelaga-Maisonneuve leur permettant d'utiliser des photos et des documents d'archives de l'arrondissement d'Anjou pour une période de 20 ans.

D'autoriser le maire d'arrondissement à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal - arrondissement d'Anjou, l'entente à intervenir avec cet organisme.

ADOPTÉE

20.04 1200558003

CA20 12027

Prendre acte du rapport des décisions déléguées pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2019, de la liste des bons de commande approuvés, des demandes de paiement et des virements budgétaires pour la période comptable du 1^{er} au 31 décembre 2019, ainsi que des achats par carte de crédit pour le mois de décembre 2019

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

De prendre acte du rapport des décisions déléguées pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2019, de la liste des bons de commande approuvés, des demandes de paiement et des virements budgétaires pour la période comptable du 1^{er} au 31 décembre 2019, ainsi que des achats par carte de crédit pour le mois de décembre 2019.

ADOPTÉE

30.01 1208178001

CA20 12028

Désigner le maire suppléant d'arrondissement pour les mois de mars, avril, mai et juin 2020

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

De désigner la conseillère Kristine Marsolais comme maire suppléant d'arrondissement pour les mois de mars, avril, mai et juin 2020.

ADOPTÉE

30.02 1202911001

CA20 12029

Accepter l'offre du conseil de la Ville d'offrir les services de l'escouade mobilité et l'application du règlement sur l'occupation du domaine public de l'arrondissement, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec

ATTENDU la mobilité comme étant une priorité de la Ville de Montréal;

ATTENDU le bilan positif de l'escouade mobilité depuis son déploiement;

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'accepter l'offre du conseil de la Ville d'offrir les services de l'escouade mobilité et l'application du Règlement sur l'occupation du domaine public de l'arrondissement, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

ADOPTÉE

30.03 1200558002

CA20 12030

Accorder une dérogation mineure afin d'autoriser la marge avant d'une habitation unifamiliale isolée située au 8230 de l'avenue du Curé-Clermont

ATTENDU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 13 janvier 2020;

ATTENDU que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil;

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'accorder une dérogation mineure au Règlement concernant le zonage (RCA 40), pour le bâtiment résidentiel existant situé au 8230 de l'avenue du Curé-Clermont, sur le lot numéro 1 113 251 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin d'autoriser, la marge avant de 4,46 mètres, alors que ledit règlement exige une marge avant minimale de 4,50 mètres, selon le certificat de localisation réalisé par l'arpenteur-géomètre, M. Martin Gascon, daté du 28 octobre 2019, sous le numéro 16843 de ses minutes.

ADOPTÉE

40.01 1205365001

CA20 12031

Accorder une dérogation mineure afin d'autoriser l'empiètement en cour latérale d'une piscine existante située au 6325 de l'avenue Cairns

ATTENDU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 13 janvier 2020;

ATTENDU que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil;

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'accorder une dérogation mineure au Règlement concernant le zonage (RCA 40), pour le bâtiment résidentiel existant situé au 6325 de l'avenue Cairns, sur le lot numéro 1 114 132 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin d'autoriser, l'empiètement de 0,14 mètre dans la cour latérale d'une piscine creusée existante, alors qu'elle doit être située dans la cour arrière, selon le certificat de localisation réalisé par l'arpenteur-géomètre, M. Étienne Côté, daté du 11 novembre 2019, sous le numéro 3354 de ses minutes.

ADOPTÉE

40.02 1205365002

CA20 12032

Accorder une dérogation mineure afin d'autoriser la marge arrière d'une habitation unifamiliale isolée située au 7620 de la place d'Aubigny

ATTENDU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 13 janvier 2020;

ATTENDU que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil;

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'accorder une dérogation mineure au Règlement concernant le zonage (RCA 40), pour le bâtiment résidentiel existant situé au 7620 de la place d'Aubigny, sur le lot numéro 1 114 389 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin d'autoriser, la marge arrière variant de 3,96 mètres à 4,50 mètres, alors que ledit règlement exige une marge arrière minimale de 4,50 mètres, selon le certificat de localisation réalisé par l'arpenteur-géomètre, M. Alexis Bellerose, daté du 8 août 2018, sous le numéro 849 de ses minutes.

ADOPTÉE

40.03 1207133002

CA20 12033

Accorder une dérogation mineure et approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relatif à la construction de deux habitations bifamiliales jumelées, situées au 7022 de l'avenue Baldwin (lots projetés 6 251 506 et 6 251 507), faisant suite à une autorisation de démolir

ATTENDU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 2 décembre 2019;

ATTENDU que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil;

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet de construction de deux habitations bifamiliales jumelées, situées au 7022 de l'avenue Baldwin sur le lot 1 111 889 (lots projetés 6 251 506 et 6 251 507) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, faisant suite à une démolition, conformément au plan projet d'implantation réalisé par l'arpenteur-géomètre, M. Alioune Badara Ngom, sous le numéro 4608 de ses minutes, daté du 23 octobre 2019, à la perspective couleur estampillée en date du 31 octobre 2019 ainsi qu'aux plans réalisés par « Plan Image » datés de janvier 2020.

D'accorder pour la réalisation du projet de construction de deux habitations bifamiliales jumelées, les dérogations mineures suivantes, à savoir :

- l'absence de cases de stationnement, alors que deux cases de stationnement sont requises pour une habitation bifamiliale;
- des marges latérales de 2 mètres, alors que la marge minimale exigée correspond à 2,15 mètres.

Le tout conditionnellement à ce que le projet de nouvelles constructions prévoit des espaces de rangement pour les bacs de recyclage et d'ordures sous les escaliers situés en façade.

À défaut de la délivrance d'un permis de construction à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.04 1207133004

CA20 12034

Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A) pour l'agrandissement d'un bâtiment industriel situé au 9085 de la rue Edison

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet d'agrandissement en cour latérale, pour le bâtiment industriel situé au 9085 de la rue Edison, sur le lot numéro 1 004 147 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément au plan du projet d'implantation

réalisé par l'arpenteur-géomètre, M. Danny Houle, daté du 5 décembre 2019, sous le numéro 35036 de ses minutes ainsi qu'à la perspective couleur estampillée en date du 5 décembre 2019 et aux plans révisés en date du 26 novembre 2019 et 5 décembre 2019, réalisés par la firme « Jacques Couturier Architecte », accompagnant la demande de permis 3001713737, datée du 5 décembre 2019.

À défaut de la délivrance d'un permis de construction à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.05 1207133001

CA20 12035

Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) pour la modification de la façade du bâtiment commercial situé au 11200 de la rue Renaude-Lapointe

ATTENDU l'avis favorable émis par le comité consultatif d'urbanisme le 3 février 2020;

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'approuver à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet de la modification extérieure de la façade principale pour le bâtiment commercial situé au 11200 de la rue Renaude-Lapointe, sur le lot numéro 1 990 140 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément aux plans réalisés par les firmes « Blanchette architecte » et « Stanctec » datés du 23 janvier 2020.

À défaut de la délivrance d'un permis de construction, à l'égard du projet précité, dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.06 1207133005

CA20 12036

Autoriser l'empiètement sur le domaine public d'une terrasse en bois et d'une clôture situées au 7361 de l'avenue de la Devinière (lot 1 113 461), et ce, en vertu du Règlement sur l'occupation du domaine public (RCA 22) de la Ville de Montréal - Arrondissement Anjou

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'autoriser l'empiètement sur le domaine public d'une terrasse en bois et d'une clôture situées au 7361 de l'avenue de la Devinière (lot 1 113 461), du côté de l'avenue de Peterborough, et ce, en vertu du Règlement sur l'occupation du domaine public (RCA 22) de la Ville de Montréal - Arrondissement Anjou.

ADOPTÉE

40.07 1208695001

CA20 12037

Édicter, en vertu du Règlement concernant la paix, le bon ordre et les nuisances (1607), une ordonnance relative à la reconnaissance des bulletins météo diffusés par le Service de la concertation des arrondissements de la Ville de Montréal

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix, le bon ordre et les nuisances (1607, article 27, al. 1, para. a), une ordonnance de manière à reconnaître les bulletins météo diffusés par le Service de la concertation des arrondissements de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE

40.08 1201462001

CA20 12038

Édicter, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333), une ordonnance visant à modifier la signalisation sur rue, à la suite des recommandations formulées par le comité de circulation

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'édicter, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333), une ordonnance visant à modifier la signalisation routière sur le territoire de l'arrondissement d'Anjou comme suit :

- interdire le stationnement sur une longueur de 20 mètres du côté ouest du terre-plein central, et ce, devant l'accès au stationnement accessoire situé au 7200 du boulevard Joseph-Renaud.

ADOPTÉE

40.09 1202565001

CA20 12 7

Dépôt du procès-verbal de la réunion de la Commission des services administratifs, des relations avec les citoyens et du greffe tenue le 2 décembre 2019

Dépôt est fait au conseil du procès-verbal de la réunion de la Commission des services administratifs, des relations avec les citoyens et du greffe tenue le 2 décembre 2019.

60.01 1202911005

CA20 12 8

Dépôt du procès-verbal de la réunion de la Commission des travaux publics tenue le 4 décembre 2019

Dépôt est fait au conseil du procès-verbal de la réunion de la Commission des travaux publics, tenue le 4 décembre 2019.

60.02 1202911002

CA20 12 9

Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif en urbanisme tenue le 2 décembre 2019

Dépôt est fait au conseil d'arrondissement du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 2 décembre 2019.

60.03 1207133003

CA20 12 10

Dépôt du compte rendu de la réunion du comité de circulation de l'arrondissement d'Anjou tenue le 10 décembre 2019

Dépôt est fait au conseil d'arrondissement du compte rendu de la réunion du comité de circulation tenue le 10 décembre 2019.

60.04 1190739015

CA20 12039

Levée de la séance du 4 février 2020

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

Que la séance soit levée à 19 h 24.

ADOPTÉE

70.01

Luis Miranda
Maire d'arrondissement

Jennifer Poirier
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 mars 2020.